

Règlement du Challenge Pose ton Idée

Article 1 : Organisation

Time2Start, association qui forme et accompagne les porteurs de projets issus des quartiers populaires, ayant son siège social au 29 Boulevard Bourdon - 75004 PARIS, immatriculée sous le numéro de Siret : 82798986400026, organise le Challenge en ligne Pose ton Idée dans le cadre du programme Quartiers d'été organisé par Nadia HAI, Ministre Déléguée Chargée de la Ville du ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales.

Le Challenge est accessible sur le site Internet : www.posetonidee.fr

Article 2 : Présentation du Challenge

Dans le cadre du programme Quartiers d'été, nous souhaitons faire un focus sur l'entrepreneuriat notamment auprès des jeunes via le Challenge #PoseTonIdée.

C'est une déclinaison du concours Pose Ton Idée sous un format vidéo et Challenge en ligne

Objectifs :

1. Sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat
2. Lancer une dynamique entrepreneuriale dans les quartiers politique de la ville
3. Informer les porteurs de projet sur l'écosystème entrepreneurial
4. Permettre aux jeunes de prendre la parole et de s'exprimer sur leurs quartiers

Article 3 : Conditions de participation

Ce Challenge est ouvert à toute personne physique remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- Résider en France
- Avoir entre 14 et 30 ans
- Avoir une idée de création d'entreprise ou associative qui a un impact positif ou proposer une solution d'amélioration de son territoire.

Participer à ce Challenge signifie acceptation pleine et entière, sans réserve ni restrictions des règles de déontologie en vigueur sur Internet. Le non-respect de ces conditions par les Participants entraînera la nullité de leur participation et éventuellement l'engagement de leur responsabilité.

A ce titre, les participants sont tenus de respecter les règles de sélection des lauréats détaillées dans Critères de sélection des lauréats figurant à l'article 5.

Nous pouvons demander aux participants de fournir des copies de pièces d'identité officielles (pièce d'identité, passeport, titre de séjour, etc.) pour vérifier leur identité et recevoir des prix. Dans ce cas, les participants doivent autoriser toute vérification de leur identité, de leur domicile ou de leur âge. Toute fausse information d'identité ou d'âge annulera automatiquement la participation.

De convention expresse entre l'association Organisatrice et les participants, les systèmes et fichiers informatiques de l'association Organisatrice font foi jusqu'à preuve du contraire. Les Participants ne peuvent utiliser le Challenge à des fins qui se révéleraient contraires aux intérêts et à l'image du Challenge ou de l'association Organisatrice.

Tout Participant essayant d'intervenir sur le système informatique du Challenge de quelque manière que ce soit sera éliminé du Challenge.

La participation au Challenge se fait exclusivement via le site Internet www.posetonidee.fr dans les conditions indiquées à l'Article 3 du règlement. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, voie électronique ou postale ne pourra être prise en compte.

Afin que la participation du/des mineurs puisse être prise en compte, une autorisation manuscrite signée de ses/leurs parents/titulaires de l'autorité parentale doit être envoyée à l'adresse mail suivante : contact@posetonidee.com

Les parents ou les titulaires de l'autorité parentale devront déclarer dans cette autorisation expressément qu'ils ont pris connaissance du règlement du Challenge et qu'ils en acceptent tous les articles.

A défaut de réception de cette autorisation, la participation au Challenge ne sera pas validée et le mineur ne pourra pas se voir attribuer une dotation.

Article 4 : Modalités de participation

La participation au Challenge est ouverte pour toute personne répondant aux conditions cumulatives détaillées à l'article 2 du présent règlement.

Le concept est simple :

1/ Vous avez 3 minutes max pour présenter une idée d'entreprise ou associative qui a un impact positif

2/ Votre vidéo sera et devra être diffusée obligatoirement sur Tik Tok, Instagram ou YouTube.

3/ Vous devez utiliser l'hashtag #challengePoseTonIdée

- **Dépôt du dossier** : À partir du 30 juillet jusqu'à la dernière semaine d'août.

- **Fin de la réception des vidéos** : 30 août

- **Sélection** : Septembre

- **Pitch à Paris devant un jury professionnel** : Courant septembre

Article 5 : Critères de sélection des lauréats

Les critères de sélection permettent au comité de sélection d'évaluer les vidéos reçues et d'en choisir les plus pertinentes.

Les critères de sélection des lauréats sont les suivants :

Critères de sélection	% de chaque critère
<ul style="list-style-type: none">Le comité de sélection portera une attention particulière à la qualité de la solution proposée, de son degré de réalisme et de l'adéquation Personne/Projet	50 %
<ul style="list-style-type: none">Créativité dans la réalisation de la vidéo	25 %
<ul style="list-style-type: none">Impact du projet/idée	25 %

Article 6 : Dotations

Les gagnants suivant leur placement partageront des prix en matériel ou financier d'un montant total de 10 000 euros.

Le comité de sélection décidera de la nature de la dotation pour chaque lauréat en fonction de son âge, le projet ou la solution proposée et ses besoins pour réaliser son projet.

En cas de non-respect des modalités de remise des dotations ou de refus d'une dotation de la part des lauréats, cette dotation ne sera pas attribuée ni remise en compétition et deviendra propriété de l'association Organisatrice.

Article 7 : Modalité de remise des dotations

Après vérification par l'organisateur des conditions que le participant doit remplir pour pouvoir remporter une dotation, les lauréats recevront leurs dotations le jour du pitch devant le jury professionnel à Paris.

Article 8 : Autorisation

Les participants doivent autoriser gracieusement l'association Organisatrice à effectuer toutes les vérifications nécessaires concernant leur identité et leurs coordonnées.

Du fait de l'acceptation de leurs dotations, les lauréats autorisent expressément l'organisateur à utiliser leur nom, prénom, coordonnées pour toute communication promotionnelle liée au Challenge, sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une contrepartie autre que la dotation gagnée.

Article 9 : Réclamation

Pour toute question ou demande de renseignement sur le Challenge, le Participant pourra contacter les Organisateur(s) :

- à l'adresse mail suivante : contact@posetonidee.com

Nous nous engageons à répondre dans les plus brefs délais à ces questions ou demandes de renseignements. Toute réclamation liée à l'application ou à l'interprétation du présent Challenge sera tranchée exclusivement par Time2Start.

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Tout litige résultant du Challenge et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés par le code de procédure civile.

Article 10 : Accès aux informations et libertés

Les données des participants au Challenge sont traitées dans le but de gérer la participation et la distribution des prix. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations les concernant, et ont le droit de s'opposer au traitement de leurs données personnelles pour des motifs justifiés.

Article 11 : Validation et accès au règlement du Challenge

L'intégralité du règlement est librement et gratuitement accessible en ligne à partir du site Internet du Challenge où il peut être imprimé : www.posetonidee.fr

Article 12 : Modification du règlement

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement si nécessaire, et se réserve le droit de prendre toutes décisions qu'il jugera utiles pour l'application et l'interprétation du règlement sans aucune responsabilité.

Toute modification du règlement prendra effet à compter de la date de sa mise en ligne, et tous les participants sont invités à accepter la modification à compter de la date à laquelle la modification prend effet. Tout participant qui refuse de modifier doit cesser de participer au Challenge

Article 13 : Interprétation du règlement

L'association Organisatrice tranchera pour toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser non réglée par celui-ci.

Toute violation ou non-respect du présent règlement pourra entraîner l'exclusion du Challenge du participant, l'organisation et l'association se réservant le droit d'engager des poursuites judiciaires à leur encontre si nécessaire.